

# **FONCIERE PARIS NORD**

*Société anonyme au capital de 811 289,77 euros*

*Siège social : 15, rue de la Banque 75002 PARIS*

*542 030 200 RCS PARIS*

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

***K & A***

KAUFMANN & ASSOCIES  
8, avenue Bertie Albrecht  
75008 PARIS

Tél. : 01.45.62.01.17

Fax : 01.45.62.01.18

E-Mail : [ekaufmann@k-a.fr](mailto:ekaufmann@k-a.fr)

***IERC***

Institut d'Expertise et Révision Comptables  
81bis, rue de Bellevue  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-38 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

##### **Avenant n°5 à la convention de trésorerie entre FIPP et Foncière Paris Nord en date du 2 janvier 2012**

Le conseil d'administration du 27 avril 2017 a autorisé le cinquième avenant à la convention du 2 janvier 2012 conclue avec FIPP, par laquelle cette dernière accorde des avances de trésorerie à Foncière Paris Nord. Selon les termes de ce cinquième avenant, le montant maximal de la créance de FIPP à l'encontre de Foncière Paris Nord sera de 3 500 000 €, montant à atteindre au plus tard à la date du 31 juillet 2017. Il est entendu entre les parties que cette somme ne portera pas intérêt.



Cet avenant permet à la société de faire face à ses besoins de trésorerie et de garantir ainsi la continuité d'exploitation.

FIPP détient plus de 10% des droits de vote de Foncière paris Nord.

Monsieur Richard Lonsdale-Hands est président Directeur Général des deux sociétés et Monsieur Patrick Engler est également Administrateur des deux sociétés.

Avenant n°6 à la convention de trésorerie entre FIPP et Foncière Paris Nord en date du 2 janvier 2012

Le conseil d'administration du 3 août 2017 a autorisé le sixième avenant à la convention du 2 janvier 2012 conclue avec FIPP, par laquelle cette dernière accorde des avances de trésorerie à Foncière Paris Nord. Selon les termes de ce sixième avenant, le montant maximal de la créance de FIPP à l'encontre de Foncière Paris Nord sera de 4 500 000 €, montant à atteindre au plus tard à la date du 31 décembre 2017. Il est entendu entre les parties que cette somme ne portera pas intérêt.

Cet avenant permet à la société de faire face à ses besoins de trésorerie et de garantir ainsi la continuité d'exploitation.

FIPP détient plus de 10% des droits de vote de Foncière paris Nord.

Monsieur Richard Lonsdale-Hands est président Directeur Général des deux sociétés et Monsieur Madame Valérie Gimond Duménil, Mademoiselle Laurence Duménil et Patrick Engler sont également Administrateur des deux sociétés.



**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

**Convention de trésorerie entre FIPP et Foncière Paris Nord en date du 2 janvier 2012**

FIPP détient plus de 10% des droits de vote de Foncière paris Nord.

Monsieur Richard Lonsdale-Hands est président Directeur Général des deux sociétés et Monsieur Patrick Engler est également Administrateur des deux sociétés.

Fait à Paris et Boulogne Billancourt, le 25 avril 2018,

**KAUFMANN & ASSOCIES**

**Institut d'Expertise et Révision Comptables**



Emmanuel KAUFMANN



Frédérique BLOCH